**Avant-propos** 

Depuis le second semestre de l'année 2014, à l'instar des autres pays exportateurs de

pétrole, le Gabon connaît une forte baisse des recettes d'exportation, une baisse du niveau des

réserves de change et des déséquilibres sur la balance de paiements avec des fortes

répercussions sur l'économie et les finances publiques.

Dans l'objectif de corriger ces déséquilibres, le Gouvernement, avec le concours du

Fonds Monétaire International (FMI), a mis en œuvre un plan de relance de l'économie pour

une durée de trois ans (2017-2019).

Le plan de relance répond clairement aux très hautes instructions du Président de la

République, Chef de l'Etat, qui vise à poursuivre la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon

Emergent (PSGE), tout en y apportant des ajustements nécessaires qu'imposent les difficultés

économiques du moment.

C'est dans ce cadre que s'inscrit désormais la production des rapports trimestriels

d'exécution budgétaire, en respect des principes de reddition des comptes et de transparence,

dans la mise en œuvre des politiques publiques, conformément aux dispositions de la loi

organique n°20/2014 du 21 mai 2015, relative aux lois de finances et à l'exécution du Budget.

Le présent rapport d'exécution qui retrace les opérations d'engagement et

d'ordonnancement, effectuées au cours du troisième trimestre 2017, vise à informer le

Parlement et les administrés, aux fins de contrôler et d'apprécier le niveau ainsi que la qualité

d'exécution de notre Budget, au regard de la loi de finances votée, à l'aune des objectifs

politiques du Gouvernement.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget

et des Comptes Publics

Jean Fidèle OTANDAULT